



**AGRO-BIO**  
La Réponse  
Protéomique &  
Immunologique

AGRO-BIO

2 allée de la Chavannerie  
45240 La Ferté Saint Aubin  
France  
Tél. 33 (0)2 38 64 83 50  
Fax. 33 (0)2 38 64 83 59  
www.agro-bio.fr

14

# Protocole de production de liquide d'ascite chez la souris

Version 2010/02

FR

Agro-Bio a développé un protocole de production d'ascites optimisé en temps et en qualité d'anticorps obtenus.

La production de liquide d'ascite est une technique rapide d'obtention d'anticorps monoclonaux en grande quantité. L'injection de pristane a pour but de préparer le péritoine des souris à recevoir les cellules en inhibant les défenses immunitaires de l'animal et favorise ainsi le développement de l'ascite.

Notre protocole standard de **45 à 60 jours** vous permet d'obtenir en moyenne **2 à 5 mL de liquide d'ascite par souris pouvant contenir 0,5 à 5 mg/mL d'anticorps (selon les clones et les isotypes)**, soit une production moyenne d'environ **8 à 9 mg / souris**.

<b>Volumes possibles :</b>	> 20 mL de liquide d'ascite ( <i>production possible jusqu'à x L</i> )
<b>Espèce :</b>	Souris Balb/C anciennes reproductrices D'autres souris sont disponibles sur demande.
<b>Cellules :</b>	Cellules d'hybridome prêtes à être injectées, Cellules congelées (Agro-Bio propose la remise en culture des cellules et la préparation des cellules pour l'injection).
<b>Quantités de cellules :</b>	$3.10^6$ à $5.10^6$ cellules sont requises par injection et par souris.
<b>Injections :</b>	L'injection des cellules est réalisée par voie intra-péritonéale, dans des conditions aseptiques et sur des souris pristanisées 15 jours minimum auparavant. L'injection de pristane dans la cavité péritonéale de souris est associée à une fréquence élevée d'induction de plasmocytomes.



## Protocole d'immunisation

Jour	J-15 à J-30	J0	J14	J30
<b>Injection</b>	Pristane	Injection des cellules		
<b>Prélèvement</b>			Début de la collecte	Fin de la collecte

Dans les deux semaines suivant l'envoi de votre bon de commande, vous recevrez un calendrier prévisionnel répertoriant les différentes étapes de votre prestation.

Sont compris dans nos protocoles :

- L'achat des animaux, la période de quarantaine et le transfert en expérimentation,
- Le gardiennage des animaux pendant le protocole,
- Les injections des cellules et les prélèvements du liquide d'ascite.

Ne sont pas inclus dans nos protocoles :

- Les frais de port.

*Cf. Conditions générales de ventes*

L'animalerie d'Agro-Bio est agréée par la préfecture de Loir-et-Cher pour la réalisation d'expérimentation sur les animaux vertébrés.

**N° d'agrément : B 41-285-4**

**Agro-Bio possède également un agrément au titre du Crédit d'Impôt en faveur de la Recherche.**

